

**5.3 SECTEUR DE PLAN DE MASSE  
UPM2**

ENVIRON 80 LOGEMENTS DONT 30% LLS MINIMUM

LEGENDE

- PERIMETRE DE LA ZONE UPM2 (7884 m<sup>2</sup>)
- R+2+A
- R+2
- R+1
- [- -] PRINCIPE DE TERRASSE RDC
- PRINCIPE D'ACCES VEHICULES AU STATIONNEMENT AERIEN ET ACCES PARKING SOUTERRAIN
- ACCES VEHICULES
- ACCES PIETONS
- P AIRE DE STATIONNEMENT PAYSAGEE (COMMERCES / SERVICES)
- PRINCIPES D'ESPACES LIBRES PAYSAGERS
- AC ARBRES A CONSERVER
- Limite de l'Espace Vert à Protéger (EVP)

